

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2350

3 novembre 2010

SOMMAIRE

ABC Design S.à r.l.	112755	Babcock & Brown European Retail Fund 5, S.à r.l.	112778
ABP LUX S.A.	112758	Babouille, s.à r.l.	112784
ADCB Fund Management S.à r.l.	112800	Bibeca Holdings Luxembourg S.à r.l.	112768
Agit S.A.	112758	Binian S.A.	112798
Agit S.A.	112759	Blue Prince S.A.	112798
AML Consulting S. à r.l.	112759	CB Richard Ellis Investors Open-Ended GP S.à r.l.	112799
Antrax Holding S.A.	112763	China Investments Luxembourg S.A. ...	112800
A.P.V. S.A.	112755	Colour International S.A.	112800
ASF Participations S.A.	112763	Compagnie Financière pour le Développe- ment Industriel et Commercial "COFIDI- CO"	112760
Association Familiale d'Investisseurs Res- ponsables - AFIR Holding & Management Company	112763	Darlington S.A.	112768
Athantor Expertise	112764	Enop 2 A.G.	112778
Atlantico S.A.	112767	Ferrassieres Energy Holdings S.A.	112785
Atterbury S.A.	112756	Hellas Sport International S.A.	112760
Babcock & Brown European Retail Fund 4, S.à r.l.	112769	Horizon 2009 S.A.	112758
Babcock & Brown European Retail Fund 4, S.à r.l.	112777	IFIEB S.A.	112800
Babcock & Brown European Retail Fund 4, S.à r.l.	112777	Immobilien-gesellschaft Edward Steichen Building Kirchberg S.A.	112764
Babcock & Brown European Retail Fund 4, S.à r.l.	112769	Klein S.A.	112769
Babcock & Brown European Retail Fund 5, S.à r.l.	112778	Merrill Lynch Luxembourg Finance S.A.	112758
Babcock & Brown European Retail Fund 5, S.à r.l.	112784	Oryx Holding	112779
Babcock & Brown European Retail Fund 5, S.à r.l.	112777	ORYX INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial	112779
		Win Securitisation	112754

Win Securitisation, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 126.959.

L'an deux mil dix, le seize septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

TRIEF CORPORATION S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 115 avenue Gaston Diderich, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 50162, ici représentée par Mlle Amandine CHAUVET-FORISCETTI, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 02 juillet 2010.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, en sa qualité d'associée unique (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée WIN SECURITISATION, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 115 avenue Gaston Diderich, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, en date du 13 mars 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1101 du 08 juin 2007 (la «Société»), enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 126.959, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de dissoudre et de mettre en liquidation la société «WIN SECURITISATION» à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'Associée Unique se nomme soi-même aux fonctions de liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Est nommé commissaire à la liquidation: la société à responsabilité limitée WINVEST CONSEIL S.A.R.L, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich (B123591).

Déclaration de la comparante

L'associée unique, représentée par la comparante, déclare que les biens de la société à liquider ne proviennent pas d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. CHAUVET-FORISCETTI, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 septembre 2010. Relation: LAC/2010/40602. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Référence de publication: 2010128572/54.

(100146245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

A.P.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 163, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.384.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour APV S.A.

Référence de publication: 2010128185/10.

(100146489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

ABC Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 151.736.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Rosemarie Angela LIEBHÄUSER, dessinatrice diplômée, épouse de Monsieur Christoph Leonhard MUR-TZEN, née à Wasserliesch (D), le 8 avril 1955, demeurant à D-54295 Trèves, Kurfürstenstrasse 38.

Laquelle comparante déclare être associée unique et gérante unique de la société à responsabilité limitée «ABC DESIGN S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-6791 Grevenmacher, 34, route de Thionville,

société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 783 du 15 avril 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.736.

Ensuite la comparante, agissant en ses dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de changer le siège social de la société de L-6791 Grevenmacher, 34, route de Thionville à L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activités Syrdall, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Munsbach (commune de Schuttrange)".

L'autre alinéa de l'article 2 reste inchangé.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, la comparante a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: R.A.Liebhäuser, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11444. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 septembre 2010.

Référence de publication: 2010128204/37.

(100146290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Atterbury S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 122.782.

Im Jahre zweitausendzehn, den sechszwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "Atterbury S.A.", mit Sitz in L-2522 Luxembourg, 12, Rue Guillaume Schneider, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 122782, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 11. Dezember 2006, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 223 von 21. Dezember 2007,

und deren Satzungen mehrmals abgeändert wurden und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 19. Dezember 2008, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 262 vom 6. Februar 2009.

Den Vorsitz der Versammlung führt Jean-Paul NOESEN, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zur Schriftführerin, Frau Therese JEMMING, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler, Jean-Paul NOESEN, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorstand der Versammlung war damit konstituiert und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

- 1) Festlegung eines genehmigten Kapitals von 5.000.000,-EUR (Fünf Millionen Euro) für die Dauer von fünf Jahren;
- 2) Abschaffung und Einschränkung des Vorzugsrechts der Aktionäre zur Zeichnung im Rahmen des genehmigten Kapital bei der Neuausgabe von Aktien mittels Leistung von Bareinlagen oder Sacheinlagen;
- 3) Abänderung von Artikel 5 der Satzung;
- 4) Abänderung des Datums der jährlichen Generalversammlung der Aktionäre, welche nunmehr am letzten Mittwoch des Monats Juni um 12.00 Uhr stattfindet;
- 5) Dementsprechende Abänderung von Artikel 23, Absatz 1, der Satzung;
- 6) Verschiedenes.

B) Dass die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

C) Dass die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet, dieser Urkunde beigegeben wird, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten.

Keine weiteren Einberufungsmitteilungen waren erforderlich.

E) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Alsdann hat die Generalversammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, nach Lektüre und Erklärung des motivierten Berichts des Vorstandes, welcher in Anwendung von Artikel 323.5 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 erstellt wurde,

- ein genehmigtes Kapital 5.000.000,-EUR (Fünf Millionen Euro) für die Dauer von fünf Jahren zu schaffen,
- im Rahmen dieses genehmigten Kapitals das Vorzugsrechts zur Zeichnung der Aktien bei der Neuausgabe von Aktien mittels Leistung von Bareinlagen oder Sacheinlagen abzuschaffen.

Infolge dessen beschliesst die Generalversammlung, Artikel 5 der Satzung folgenden Wortlaut zu erteilen:

„ **Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt dreißig Millionen vierhunderteinundneunzigtausend Euro (30.491.000,-EUR), eingeteilt in dreißig Millionen vierhundert-einundneunzigtausend (30.491.000) Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie.

Genehmigtes Kapital

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein, wie die bestehenden Aktien.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf 5.000.000,-EUR (Fünf Millionen Euro) festgesetzt, eingeteilt in 5.000.000 (Fünf Millionen) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (1,-EUR).

Der Vorstand wird ermächtigt und beauftragt mit Zustimmung des Aufsichtsrates

- diese Kapitalerhöhung zu tätigen, besonders die neuen Aktien in einer Gesamtausgabe, in Teilausgaben in Abständen oder fortlaufend auszugeben mittels Leistung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch, nach Genehmigung durch die jährliche Generalversammlung, mittels Einbeziehen von Gewinnen oder Reserven;
- den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen;
- das Vorzugsrecht zur Zeichnung der Aktionäre bei der obengenannten Neuausgabe von Aktien mittels Leistung von Bareinlagen oder Sacheinlagen, aufzuheben oder einzuschränken.

Diese Ermächtigung ist gültig für eine Dauer von fünf Jahren, beginnend am Datum der Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals welche bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden, durch eine Generalversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Nach jeder durch den Vorstand mit Zustimmung des Aufsichtsrates durchgeführten und rechtmäßig beurkundeten Kapitalerhöhung wird der erste Abschnitt des vorliegenden Artikels entsprechend abgeändert.

Dem Vorstand oder jeder dazu bevollmächtigten Person obliegt es, diese Änderung durch notarielle Urkunde bestätigen zu lassen.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.“

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Datum der jährlichen Generalversammlung der Aktionäre abzuändern, so dass die Versammlung nunmehr am letzten Mittwoch des Monats Juni um 12.00 Uhr stattfindet.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt demzufolge Artikel 23, Absatz 1, der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 23. (Absatz 1).** Die jährliche Generalversammlung tritt in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen, und zwar am letzten Mittwoch des Monats Juni um 12.00 Uhr.“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Jean-Paul NOESEN, Therese JEMMING, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 06 septembre 2010. Relation GRE/2010/2979. Reçu soixante-quinze euros 75,00-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE

Junglinster, den 27 September 2010.

Référence de publication: 2010128193/102.

(100146025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Horizon 2009 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 146.450.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 27 septembre 2010

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27 septembre 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

1. d'accepter la démission de l'actuel commissaire aux comptes, à savoir Fiduciaire Mevea S.à r.l. S.A, ayant son siège social à Luxembourg L-1449, 4 rue de l'Eau, avec effet immédiat

2. de pourvoir à son remplacement en appelant à la fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat la société ComCo S.A, ayant son siège social à Luxembourg L-1528, 11-13, Boulevard de la Foire, avec effet immédiat

Son mandat prendra fin à L'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2010 qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2010128987/21.

(100146576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

ABP LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 154.803.

—
Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 27. September 2010.

*Für die Gesellschaft
Der Notar*

Référence de publication: 2010128206/12.

(100146304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Agit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 53.383.

—
Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2010128210/11.

(100146485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Merrill Lynch Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 69.505.

—
Monsieur Marco STAUFFACHER a démissionné de son poste d'administrateur de la société MERRILL LYNCH LUXEMBOURG FINANCE S.A. avec effet à la fin de journée du 17 août 2010.

En date du 25 août 2010, le conseil d'administration a décidé de coopter Monsieur Gérard FABRY en remplacement de Monsieur Marco STAUFFACHER avec effet au 17 août 2010.

Messieurs Douglas HASSMANN et Paul BAALMAN ont démissionné de leur poste d'administrateur de la société MERRILL LYNCH LUXEMBOURG FINANCE S.A. avec effet au 25 août 2010.

En date du 25 août 2010, le conseil d'administration a décidé de coopter Monsieur Lawrence FACCINI et Monsieur Brian MORRIS en remplacement de Messieurs Douglas HASSMANN et Paul BAALMAN.

Le conseil est composé de:

Steen Foldberg, Director, né le 11 mai 1959 à Hørsholm au Danemark, avec adresse au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

Matthew Scott Fitch, Luxembourg Treasurer, né le 9 mars 1974 à Bromborough en Angleterre avec adresse au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

Jonathan Howard Redvers Lee, Chartered Accountant, né le 10 janvier 1966 à Hertfordshire en Angleterre, avec adresse à Warwick Court, 2 King Edward Street, London EC1A 1HQ, Angleterre,

Gérard Joseph Albert Fabry, Finance Manager, né le 22 juin 1964 à Namur, Belgique, avec adresse au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

Lawrence Faccini, Bank Funding Manager, né le 28 novembre 1965 à New York, Etats-Unis, avec adresse au 100 North Tryon Street, Charlotte NC 28255-0001, Etats-Unis et

Brian William Morris, Tax Executive, né le 4 septembre 1973 à New Bern, Caroline du Nord, Etats-Unis, avec adresse au Transamerica Square, 401 North Tryon Street, Charlotte, NC 28255, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MERRILL LYNCH LUXEMBOURG FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010128438/31.

(100146210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Agit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 53.383.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 15 septembre 2010

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur David Carelli, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010128211/18.

(100146486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

AML Consulting S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 124.230.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AML CONSULTING SARL

Référence de publication: 2010128218/10.

(100146480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Hellas Sport International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 51.384.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 2010, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2010, LAC/2010/41592, aux droits de soixante-quinze euros (75.EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "HELLAS SPORT INTERNATIONAL S.A. (en liquidation)", R.C.S. Luxembourg Numéro B 51384, ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Me Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 13 juin 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 442 du 9 septembre 1995.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire, en date du 29 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 694 du 29 août 2001.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire instrumentaire en date du 2 juin 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1490 du 21 juillet 2010.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conserver pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de Fiducenter S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B62780.

POUR EXTRAIT CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Référence de publication: 2010128356/26.

(100146248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Compagnie Financière pour le Développement Industriel et Commercial "COFIDICO", Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 5.767.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-sept août.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

La société INTERFLOAT CORP., avec siège social à FL-9493 Mauren (Liechtenstein), 690, Fürst-Franz-Josef-Strasse, représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée par Monsieur Alain THILL, prénommé, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme holding Compagnie Financière pour le Développement Industriel et Commercial "COFIDICO", établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 5767, (la "Société"), a été constituée par acte reçu par le notaire Maître Victor SIMONIS, alors notaire de résidence à Senningen (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 27 décembre 1957, publié au Mémorial C n°4 du 18 janvier 1958, et que ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le notaire instrumentant en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 633 du 13 mars 2008.

2) Que le capital de la Société est fixé à un million quatre-vingt-onze mille quatre cents Euros (EUR 1.091.400,-), représenté par trois mille deux cent dix (3.210) actions d'une valeur nominale de trois cent quarante Euros (EUR 340,-) chacune.

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, agissant comme associée unique (l'"Actionnaire Unique"), siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, l'Associée Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8) Que de l'accord de la Société et des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par l'Actionnaire Unique.

9) Que l'Actionnaire Unique présente le rapport de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société, comprenant entre autres une participation de EUR 250.000,-(100%) dans la société à responsabilité limitée allemande, GMB Glasmanufaktur Brandenburg GmbH, et qu'elle répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée ³ne varietur' par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que l'Actionnaire Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion de la liquidation.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Actionnaire Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à COMCOLUX S.à r.l., pré-nommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que l'Actionnaire Unique, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats.

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Follows the English translation of the previous text

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh of August.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

The company INTERFLOAT CORP., with its registered office at FL9493 Mauren (Liechtenstein), 690, Fürst-Franz-Josef-Strasse, here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr. Alain THILL, pre-named, declared and requested the notary to act:

1) That the public limited holding company Compagnie Financière pour le Développement Industriel et Commercial "COFIDICO", established and having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 5767, (the "Company"), has been incorporated by a deed received by Maître Victor SIMONIS, then notary residing in Senningen (Grand-Duchy of

Luxembourg on December 27, 1957, published at the Memorial C number 4 of January 18, 1958 and that its articles of association have been amended for the last time by a deed received by the undersigned notary on December 18, 2007, published in the Memorial C number 633 of March 13, 2008.

2) That the capital of the Company is fixed at one million ninety one thousand and four hundred Euro (EUR 1,091,400.-) represented by three thousand two hundred and ten (3,210) shares with a nominal value of three hundred and forty Euro (EUR 340.-) each.

3) That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the shares of the Company.

4) That the appearing party, acting as sole shareholder (the "Sole Shareholder") at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of association of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of the present deed.

6) That the Sole Shareholder decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7) That in its capacity as liquidator of the Company the Sole Shareholder declares having thorough knowledge of the articles of association and of the financial situation of the Company.

8) That with the approval of the Company and the creditors, all debts have been taken over by the Sole Shareholder.

9) That the Sole Shareholder presents its liquidation report and declares that it takes over all the assets of the Company, including amongst others a participation of EUR 250,000.- (100%) in the German private limited company GMB Glasmanufaktur Brandenburg GmbH, and that it will guarantee itself the payment of all the debts of the Company, even if unknown at present.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

10) That the Sole Shareholder appoints as auditor to the liquidation, the private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and asks it to establish a report on the liquidation.

Having reviewed the report of the auditor to the liquidation, the Sole Shareholder accepts its findings, approves the liquidation accounts and grants a total and entire discharge, without reserve or restriction to COMCOLUX S.à r.l., prenamed, in relation to the verifications carried out as of the date hereof.

The report of the auditor to the liquidation shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

11) That the Sole Shareholder, in the third general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

It confirms that the Company has definitely ceased to exist.

12) That discharge is given to the directors and to the statutory auditor, for the performance of their mandates.

13) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks French and English, declares herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by a English version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Signé:A.THILL; J.SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 septembre 2010. Relation GRE/2010/2995. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé):G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société;

Junglinster, le 27 septembre 2010.

Référence de publication: 2010128263/141.

(100146199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Antrax Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 12.643.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 21 avril 2010

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale de 2016 est composé comme suit:

- MANGEN Fons, Réviseur d'Entreprises, 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck
- REUTER-BONERT Carine, Employée Privée, 5 rue des Champs, L-3332 Fennange
- ANTOINE Jean-Hugues, Comptable, 7 rue de la Sartelle, B-6810 Izel

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de son mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Dominique MAQUA et décide de nommer la société RAMLUX S.A., 9b bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg en son remplacement pour une durée de 6 ans, son mandat venant à l'échéance lors de l'Assemblée Générale de 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2010128219/21.

(100146337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

ASF Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 92.430.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social en date du 14 mai 2010

a) L'assemblée prend acte de la démission de Mme Florence MICHEL et de Mme Sarah MICHEL de leurs mandats d'administrateurs et de la démission de M. Philippe MICHEL de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué.

b) L'assemblée constate que la société n'a plus qu'un seul actionnaire et décide de réduire le nombre des administrateurs de la société de trois à un.

c) Est nommé administrateur unique pour une période de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015: M. Philippe MICHEL, né le 08.10.1955 à Bouzonville (France), demeurant 380, rue de Rollingergrund; L-2442 Luxembourg.

d) La société sera valablement représentée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'administrateur unique, M. Philippe MICHEL, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASF PARTICIPATIONS S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010128222/20.

(100146444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Association Familiale d'Investisseurs Responsables - AFIR Holding & Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 78.766.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 15 juillet 2010:

Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Mathieu LECLERCQ, administrateur de société, demeurant au 718, Chaussée de Lille, B-7722 Marquain, en remplacement de Monsieur Michel LECLERCQ, Président démissionnaire en date de ce jour.

La durée de la présidence de Monsieur Mathieu LECLERCQ sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, 20 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010128224/17.

(100146188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Immobilien-gesellschaft Edward Steichen Building Kirchberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2215 Luxembourg, 4, rue de Neuerburg.

R.C.S. Luxembourg B 89.167.

—
AUSZUG

In der Hauptversammlung vom 16. Juni 2010 wurden die Verwaltungsratsmandate folgender Personen erneuert:

- Dieter Majewski, Dipl.-Betriebswirt, Victoriaweg 6, D-61350 Bad Homburg
- Jürgen Berkhan, Betriebswirt, Walter-Hesselbachstrasse 101, D-60389 Frankfurt
- Rainer Eichholz, Dipl.-Ingenieur, Lessingstrasse 16, D-59423 Unna

Die Hauptversammlung bestimmt zum Abschlussprüfer:

- DELOITTE S.A., mit Gesellschaftssitz in 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Die Mandate enden mit der nächsten jährlichen Generalversammlung der Aktionäre.

Luxemburg, den 21. September 2010.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2010128372/17.

(100146254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Athantor Expertise, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 155.630.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société civile de droit français MAGISTER, établie et ayant son siège social à F-44360 Saint Etienne de Montluc, route de Saint Savin, Le Bois du Ru (France), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Greffe du Tribunal de Commerce de Nantes sous le numéro 511 200 008,

dûment représentée par son gérant Monsieur Yves LE MAITRE, gérant de société, né à Strasbourg (France), le 5 juillet 1968, demeurant à F-44360 Saint Etienne de Montluc, route de Saint Savin, Le Bois du Ru (France).

Laquelle comparante a, par son représentant, requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par les présentes.

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée ATHANOR EXPERTISE, (ciaprès la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'activité de prestations de services dédiées au conseil et à l'assistance technique dans le cadre de l'ingénierie, des études techniques, d'expertise technique et de conception de systèmes techniques.

La Société a en outre pour objet les activités d'expertises qui sont liées au domaine de la sécurité incendie, de l'accessibilité handicapé et du contrôle d'accès.

De plus, la Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au dévelop-

pement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par la comparante la société MARGISTER, prénommée, et libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social est établie à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
2. Monsieur Yves LE MAITRE, gérant de société, né à Strasbourg (France), le 5 juillet 1968, demeurant à F-44360 Saint Etienne de Montluc, route de Saint Savin, Le Bois du Ru (France), est nommé à la fonction de gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant unique.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. LEMAITRE, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 septembre 2010. Relation GRE/2010/2959. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 septembre 2010.

Référence de publication: 2010128225/130.

(100146263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Atlantico S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.873.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-six août.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme holding "Compagnie Financière pour le Développement Industriel et Commercial "COFIDICO"", établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 5767,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée par Monsieur Alain THILL, prénommé, comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme holding "ATLANTICO S.A." établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 38873 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 décembre 1991, publié au Mémorial C numéro 218 de 1992, et dont les statuts ont été modifiés par décision du conseil d'administration lors de la conversion du capital en Euros prise sous seing privé en date du 12 octobre 2001, publiée au Mémorial C numéro 667 du 30 avril 2002.

2) Que le capital de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre Euros et quatre-vingts Cents (EUR 24,80,-) chacune.

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, agissant comme actionnaire unique ("l'Actionnaire Unique"), siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8) Que de l'accord des créanciers et de la Société, toutes les dettes ont été reprises par l'Actionnaire Unique.

9) Que l'Actionnaire Unique présente le rapport de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société, comprenant entre autres une participation de EUR 2.500,-(1%) dans la société à responsabilité limitée allemande, GMB Glasmanufaktur Brandenburg GmbH, et qu'elle répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que l'Actionnaire Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation, la société à responsabilité limitée "COMCOLUX S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 58545, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion de la liquidation.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Actionnaire Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à "COMCOLUX S.à r.l.", pré-nommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que l'Actionnaire Unique, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats.

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: A.THILL; J.SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 septembre 2010. Relation GRE/2010/2985. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société;

Junglinster, le 27 septembre 2010.

Référence de publication: 2010128226/74.

(100146198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Darlington S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 136.659.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010128286/12.

(100146482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Bibeca Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.000.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 150.300.

EXTRAIT

Le 21 septembre 2010, l'associé unique de la Société a

- accepté avec effet au 22 septembre 2010 la démission de Monsieur Walter Flamenbaum du poste de gérant de la Société;

et

- nommé, avec effet au 22 septembre 2010 et pour une durée indéterminée, au poste de gérant de la Société, Monsieur Lionel Leventhal, né le 29 juin 1965 à New York aux Etats-Unis d'Amérique, résident professionnellement au Two Grand Central Tower, 140 East 45th Street, 44th floor à New York NY 10017 aux Etats-Unis d'Amérique,

A partir du 22 septembre 2010, les gérants de la Société sont:

- Halsey Sàrl
- Andrew Rubinstein
- Lionel Leventhal
- Kenneth Macleod

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010128231/22.

(100146251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Babcock & Brown European Retail Fund 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 118.399.

—
EXTRAIT

Le gérant unique de la Société, Babcock & Brown European Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109507, a changé d'adresse et transféré son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 septembre 2010.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Asrogolf Center - Bloc B
Signature

Référence de publication: 2010128235/18.

(100146359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Babcock & Brown European Retail Fund 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 118.399.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 septembre 2010.

ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
Signature

Référence de publication: 2010128236/15.

(100146455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Klein S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 155.621.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten.

On the twenty fifth of August.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The foundation "Stichting Administratiekantoor Theunis", registered in The Netherlands under number 41156541, with registered office at NL -µs Gravenhage, The Netherlands, and with address at NL-1097JB Amsterdam, The Netherlands, Prins Bernhardplein 200, represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr. Alain THILL, pre-named, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a public limited company ("société anonyme"):

Title I. Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of "KLEIN S.A.".

Art. 2. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at four million three hundred and seventy thousand Euro (EUR 4,370,000.-) divided into four hundred and thirty seven (437) shares with a nominal value of ten thousand Euro (EUR 10,000.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III. Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of any two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Monday of May at 10.30 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxyholder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2010.

The first annual meeting will be held in 2011.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the four hundred and thirty seven (437) shares with a nominal value of ten thousand Euro (EUR 10,000.-) each.

All the four hundred and thirty seven (437) shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by contribution in kind of all the four hundred and thirty seven (437) shares, representing one hundred percent (100 %) of the capital of the public limited holding company THEBEL S.A., R.C.S. Luxembourg B 34586, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The company THEBEL S.A., prenamed, has been put in liquidation on October 9, 2009, by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C number 2185 of November 9, 2009.

All the four hundred and thirty seven (437) shares of the company THEBEL S.A., prenamed, have been valued at five million seven hundred ten thousand four hundred and fourteen Euro and eighty five Cent (EUR 5,710,414.85.-); four million three hundred and seventy thousand Euro (EUR 4,370,000.-) representing the capital and one million three hundred forty thousand four hundred and fourteen Euro and eighty five Cent (EUR 1,340,414.85) representing the share premium to be allocated to a share premium account.

A valuation report has been drawn-up by the public limited company "H.R.T. Révision S.A.", R.C.S. Luxembourg B 51238, with registered office at L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, wherein the contribution has been described and valued.

The conclusion of this report is as follows:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des actions à apporter ne correspond pas au moins à 437 actions KLEIN S.A. d'une valeur nominale de EUR 10.000, chacune à émettre en contrepartie assorties d'une prime d'émission totale de EUR 1.340.414,85".

The report, after having been signed "ne varietur" by the attorney of the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The foundation "Stichting Administratiekantoor Theunis", prenamed, represented by Mr. Alain THILL, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares that its contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsists no impediments to the free transferability of its contribution to the company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of its contribution to the company.

Proof of the legal ownership of the contribution has been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately three thousand five hundred Euro.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2. The following persons are appointed as directors:

- Mr. Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, chairman of the board of directors.

- Mr. Hans DE GRAAF, company director, born in Reeuwijk (The Netherlands), on April 19, 1950, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Mrs. Nancy BLEUMER, company director, born in Doetinchem (The Netherlands), on November 30, 1971, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

3. Has been appointed statutory auditor:

the private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, with registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Their terms of office will expire after the ordinary statutory meeting of shareholders of the year 2016.

5. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La fondation "Stichting Administratiekantoor Theunis", enregistrée aux Pays-Bas sous le numéro 41156541, avec siège social à NL R s'Gravenhage, Pays-Bas, et avec adresse à NL-1097JB Amsterdam, Pays-Bas, Prins Bernhardplein 200, ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Cette procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Alain THILL, pré-qualifié, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "KLEIN S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre millions trois cent soixante-dix mille Euros (EUR 4.370.000,-) représenté par quatre cent trente-sept (437) actions d'une valeur nominale de dix mille Euros (EUR 10.000,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société. L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi de mai à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire toutes les quatre cent trente-sept (437) actions d'une valeur nominale de dix mille Euros (EUR 10.000,-) chacune.

Toutes les quatre cent trente-sept (437) actions ont été intégralement libérées à concurrence de cent pour cent (100%) par apport en nature de toutes les quatre cent trente-sept (437) actions, représentant cent pour cent (100%) du capital

de la société anonyme holding THEBEL S.A., R.C.S. Luxembourg B 34586, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La société THEBEL S.A., pré-qualifiée, a été mise en liquidation en date du 9 octobre 2009, par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 2185 du 9 novembre 2009.

Toutes les quatre cent trente-sept (437) actions de la société THEBEL S.A., pré-qualifiée, ont été évaluées à cinq millions sept cent dix mille quatre cent quatorze Euros et quatre-vingt-cinq Cents (EUR 5.710.414,85.-); quatre millions trois cent soixante-dix mille Euros (EUR 4.370.000.-) représentant le capital et un million trois cent quarante mille quatre cent quatorze Euros et quatre-vingt-cinq Cents (EUR 1.340.414,85) représentant la prime d'émission à affecter au compte prime d'émission .

Un rapport d'évaluation a été établi par la société anonyme "H.R.T. Révision S.A.", R.C.S. Luxembourg B 51238, avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, dans lequel l'apport a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des actions à apporter ne correspond pas au moins à 437 actions KLEIN S.A. d'une valeur nominale de EUR 10.000, chacune à émettre en contrepartie assorties d'une prime d'émission totale de EUR 1.340.414,85".

Le rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La fondation "Stichting Administratiekantoor Theunis", pré-qualifiée, représentée par Monsieur Alain THILL, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare que son apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de son apport à la société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de son apport à la société.

La preuve de la propriété juridique de l'apport a été rapportée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ trois mille cinq cents Euros.

Décisions de l'associée unique

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration.

- Monsieur Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331

Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Madame Nancy BLEUMER, administrateur de sociétés, née à Doetinchem (Pays-Bas), le 30 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2016.

5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la personne comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 06 septembre 2010. Relation GRE/2010/2973. Reçu Soixante-quinze euros 75,00-€

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 27 septembre 2010.

Référence de publication: 2010128388/402.

(100145975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Babcock & Brown European Retail Fund 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 118.399.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 septembre 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

Signature

Référence de publication: 2010128238/15.

(100146457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Babcock & Brown European Retail Fund 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 118.399.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 septembre 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

Signature

Référence de publication: 2010128239/15.

(100146458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Babcock & Brown European Retail Fund 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 118.537.

EXTRAIT

Le gérant unique de la Société, Babcock & Brown European Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109507, a changé d'adresse et transféré son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

L'associé unique de la Société, Babcock & Brown European Retail Fund 4 S.à r.l., société à responsabilité limitée, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118399, a changé d'adresse et transféré son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 septembre 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Asrogolf Center - Bloc B

Signature

Référence de publication: 2010128240/21.

(100146360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Enop 2 A.G., Société Anonyme.

Capital social: EUR 800.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 76.810.

—
EXTRAIT

L'actionnaire unique de la Société a pris en date du 20 septembre 2010 les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Nimax, en tant que gérant de la Société, est notifiée avec effet au 16 septembre 2010.
- La démission de Joachim Wörz, en tant que gérant de la Société, est notifiée avec effet au 16 septembre 2010.
- Wim Rits, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet au 16 septembre 2010 et ce pour une durée indéterminée.
- Marjoleine Van Oort, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet au 16 septembre 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010128301/18.

(100146016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Babcock & Brown European Retail Fund 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 118.537.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 septembre 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

Signature

Référence de publication: 2010128241/15.

(100146459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Babcock & Brown European Retail Fund 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 118.537.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 septembre 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

Signature

Référence de publication: 2010128242/15.

(100146460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

ORYX INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Oryx Holding).

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
 R.C.S. Luxembourg B 58.848.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "ORYX HOLDING", a société anonyme holding, having its registered office in Luxembourg, 180, rue des Aubépines, (R.C.S. Luxembourg: B 58848), incorporated by a notarial deed on March 25, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 390 of July 21, 1997.

The extraordinary general meeting is opened by Mr Munzer T. KHALIDI, director, with private address in Kefalari (Greece) in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Huda SHASHAHKHALIDI, director, with private address in Kefalari (Greece).

The meeting elects as scrutineers Mrs Christine COULON-RACOT and Mr Giacomo DI BARI, private employees, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the status of the company so that, henceforth, the company will no more have the status of a holding company as defined by the law of July 31, 1929 but the status of a Family Private Assets Management Company ("SPF") as defined by the Law of May, 11, 2007.

2. Subsequent amendment of Article 4 of the company relating to the purpose of the company which henceforth will be read as follows:

“ **Art. 4.** The company has for exclusive object the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, such as the financial instruments in the sense of the law of August 5th, 2005 concerning the contracts of financial guarantee, and the cash and the assets of whatsoever form, held in an account, with the exception of any commercial activity.

The company may hold a participating interest in a company at the sole condition that it will not interfere in its management.

The company will take any measures to protect its rights and will carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining however within the limits established by the Law of May 11th, 2007 concerning the creation of a “société de gestion de patrimoine familial” (“SPF”).

3. Change of the company’s denomination from ORYX HOLDING into ORYX INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial.

4. Subsequent amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation to be read as follows:

“ **Art. 1.** There exists a corporation (société anonyme) under the name of ORYX INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial”.

5. Cancellation of the paragraphs, in Article 5, relative to the expired and not renewed authorized capital.

6. Addition of a new paragraph to Article 5 as follows:

“The company will reserve its shares to the following investors:

- a) a physical person acting within the framework of the management of its private holdings or
- b) a patrimonial entity acting exclusively in interest of the holdings deprived of one or several physical persons or
- c) an intermediary acting for aimed investors sub a) or b) of the present paragraph.”

7. Amendment of Article 9 of the Articles of Incorporation which will be read as follows:

“ **Art. 9.** The corporation shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The Directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining Directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The Board of Directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting”.

8. Amendment of Article 12 of the Articles of Incorporation to be read as follows:

“ **Art. 12.** The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation’s object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors”.

In case the Company has only one Director, such Director exercises all the powers granted to the Board of Directors”.

9. Amendment of Article 16 of the Articles of Incorporation as follows:

“ **Art. 16.** All documents and mandates will validly commit the company if they are signed in the name of the company by two Directors, or by a representative duly authorized by the Board of Directors. In case the Board of Directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director”.

10. Amendment of Article 32 of the Articles of Incorporation so as to reflect the following terms:

“ **Art. 32.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended and the Law of May 11, 2007 on Family Private Assets Management Company (“SPF”) shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary”.

11. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders or their representatives and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total subscribed capital are present or represented at this meeting. All the shareholders present declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV) The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda. After deliberation, the meeting adopts unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend the status of the company so that, henceforth, the company will no more have the status of a holding company as defined by the law of July 31, 1929 but the status of a Family Private Assets Management Company (“SPF”) as defined by the Law of May, 11, 2007.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend the Article 4 of the company relating to the purpose of the company which henceforth will be read as follows:

“ **Art. 4.** The company has for exclusive object the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, such as the financial instruments in the sense of the law of August 5th, 2005 concerning the contracts of financial guarantee, and the cash and the assets of whatsoever form, held in an account, with the exception of any commercial activity.

The company may hold a participating interest in a company at the sole condition that it will not interfere in its management.

The company will take any measures to protect its rights and will carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining however within the limits established by the Law of May 11th, 2007 concerning the creation of a “société de gestion de patrimoine familial” (“SPF”).

Third resolution

The extraordinary general meeting resolved to change the Company’s name and subsequently to amend the Article 1 of the Articles of Incorporation as follows:

“ **Art. 1.** There exists a corporation (société anonyme) under the name of “ORYX INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial”.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolved to cancel the paragraphs, in the Article 5, relative to the expired and not renewed authorized capital

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolved to add a new paragraph to Article 5 of the Articles of incorporation as follows:

“The company will reserve its shares to the following investors:

- a) a physical person acting within the framework of the management of its private holdings or
- b) a patrimonial entity acting exclusively in interest of the holdings deprived of one or several physical persons or
- c) an intermediary acting for aimed investors sub a) or b) of the present paragraph.”

Sixth resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend the Article 9 of the Articles of Incorporation which will be read as follows:

« **Art. 9.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The Board of Directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting”.

Seventh resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend the Article 12 of the Articles of Incorporation to read as follows:

“ **Art. 12.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation’s object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

Eighth resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend the Article 16 of the Articles of Incorporation as follows:

“ **Art. 16.** All documents and mandates will validly commit the company if they are signed in the name of the company by two Directors, or by a representative duly authorized by the Board of Directors. In case the Board of Directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director”.

Ninth resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend the Article 32 to be read as follows:

" **Art. 32.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended and the Law of May 11, 2007 on Family Private Assets Management Company (“SPF”) shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary".

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le dix-sept septembre.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S’est tenue l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «ORYX HOLDING», ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines, (R.C.S. Luxembourg: B 58848) constituée suivant acte notarié en date du 25 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 390 du 21 juillet 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Munzer T. KHALIDI, administrateur, avec adresse privée à Kefalari (Grèce) Le président désigne comme secrétaire Madame Huda SHASHAHKHALIDI, administrateur, avec adresse privée à Kefalari (Grèce)

L'assemblée choisit comme scrutateurs Madame Christine COULONRACOT et Monsieur Giacomo DI BARI, employés privés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

l) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une "société de gestion de patrimoine familial – SPF".

2. Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'Article 4 des statuts de la société comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

3. Changement de la dénomination sociale de la société de ORYX HOLDING en «ORYX INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial».

4. Modification subséquente de l'Article 1^{er} des statuts qui se lira comme suit: «Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «ORYX INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial».

5. Suppression dans l'article 5 des statuts des alinéas relatifs au capital autorisé venu à expiration et non renouvelé.

6. Ajout d'un nouvel alinéa à l'Article 5 des statuts comme suit: «La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a. une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b. une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c. un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

7. Modification de l'Article 9 des statuts qui se lira comme suit:

« **Art. 9.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président, en l'absence d'un président, un autre administrateur pourra présider l'assemblée.».

8. Modification de l'Article 12 des statuts qui se lira comme suit:

« **Art. 12.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.»

9. Modification de l'Article 16 des statuts qui se lira comme suit:

« **Art. 16.** Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront la valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par deux administrateurs, ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.»

10. Modification de l'Article 32 des statuts qui se lira comme suit:

« **Art. 32.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts».

11. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'Article 4 des statuts relatif à l'objet social de la société comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination de la société et de modifier en conséquence l'Article 1^{er} des statuts qui se lira comme suit:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "ORYX INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial".»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer, dans l'article 5 des statuts, tous les alinéas relatifs au capital autorisé venu à expiration et non renouvelé.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'ajouter un nouvel alinéa à l'Article 5 des statuts comme suit:

«La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a. une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b. une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c. un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'Article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président, en l'absence d'un président, un autre administrateur pourra présider l'assemblée.».

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer le texte actuel de l'Article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.»

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'Article 16 des statuts qui se lira comme suit:

« **Art. 16.** Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront la valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par deux administrateurs, ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration. Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.»

Neuvième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'Article 32 des statuts qui se lira comme suit:

« **Art. 32.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts».

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.T. KHALIDI, H. SHASHAH-KHALIDI, C. COULON-RACOT, G. DI BARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11286. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010128476/294.

(100146249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Babcock & Brown European Retail Fund 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 118.537.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 septembre 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

Signature

Référence de publication: 2010128243/15.

(100146460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Babouille, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 87.980.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BABOUILLE SARL

Référence de publication: 2010128244/10.

(100146502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Ferrassieres Energy Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 151.830.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch sur Alzette.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of “Ferrassieres Energy Holdings S.A.”, a joint stock company (société anonyme) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 151830 (hereinafter referred to as the Company), incorporated by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated March 1, 2010, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 821, dated April 21, 2010.

The meeting is chaired by Stéphanie Colson, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Richard Fauvel, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

The chairman declared and requested the notary to act that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be registered with these minutes.

II. It appears from the said attendance list, that the thirty-one thousand (31.000) shares, representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, which shares are fully paid up, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the date of Company’s annual general meeting of the shareholders to the first Wednesday of June of each year;

2. Restatement of the Company’s bylaws;

3. Acknowledgment of category B director resignation;

4. Appointment of new category A and B directors; and

5. Acknowledgment of the new composition of the board of directors.

IV. The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change the date of the annual general meeting of the shareholders to the first Wednesday of June of each year at 2.00 p.m.

Second resolution

The meeting resolves to fully restate the Company’s bylaws to give them henceforth the following content:

“Title I. Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Denomination. There is hereby established a joint stock company (société anonyme) under the name of “Ferrassieres Energy Holdings S.A.” (the Company) governed by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the Law) and by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other address in the same municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company.

Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best suited for this purpose under such circumstances.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Title II. Capital, Transfer of shares

Art. 5. Share capital. The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) represented by thirty-one thousand (31.000) shares of one Euro (EUR 1,00) each, fully paid up.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholder.

The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

Art. 6. Right of First Offer.

6.1. Any shareholder (a Transferor Shareholder) who desires to transfer any of its shares, together with the other outstanding instruments it holds in the Company on the relevant date (the Securities) shall first give written notice (a Seller's Notice) to all other shareholders (the Other Shareholders) stating the Transferor Shareholder's intent to make such transfer.

6.2. The Seller's Notice must include the following information:

(a) the name and address of the proposed transferee and in the case of a legal person, information in respect of its direct and indirect controlling shareholder(s), directors, state or country of incorporation, identification number and business,

(b) the number of each category of Securities (as the case may be) proposed to be transferred (the Offered Securities);

(c) the cash price (or fair market value in the event of consideration in kind) which the Transferor Shareholder proposes to be paid for each category of the Offered Securities by the Other Shareholders (the First Offer Price);

(d) the terms and conditions of payment or consideration for the Offered Securities; and

(e) the expected date of completion of the proposed transfer.

6.3. Upon receipt of the Seller's Notice, the Other Shareholders shall have the irrevocable and exclusive option to purchase up to all of the Offered Securities at the First Offer Price, directly or through a designated affiliated entity, under the same terms and conditions as described in Seller's Notice, provided that the Other Shareholders together must purchase all and not less than all such Offered Securities (the Right of First Offer). Failing this, the Transferor Shareholder shall be free to sell the Offered Securities to the proposed transferee pursuant to the provisions of article 6.7.

6.4. The Right of First Offer provided for under article 6.3 shall be exercisable by written notice to the Selling Shareholder given by the Other Shareholder within thirty (30) calendar days from the date of receipt of the Seller's Notice, with a copy to all Other Shareholders sent concomitantly, indicating the number of Securities it wishes to purchase through the exercise of its Right of First Offer. Absent such notification within thirty (30) calendar days of the first offer, the Other Shareholders will be deemed to have renounced their exercise of such right.

6.5. If more than one Other Shareholders exercise their Right of First Offer (the Acquiring Shareholders) and if their requests exceed the number of Offered Securities, absent any agreement amongst them, the Offered Securities shall be allocated between each of the Acquiring Shareholders, in proportion to the number of Securities held by them to the total number of Securities held by all such Acquiring Shareholders. If any, fractional Offered Securities shall be allocated to the highest remainder.

6.6. The allocation of the Offered Securities among such Acquiring Shareholders shall be made by the Selling Shareholder pursuant to the paragraph above and shall be notified to any and all the Acquiring Shareholders within ten (10)

calendar days after the expiration of the period of thirty (30) calendar days referred to in article 6.4 above for the exercise of the Right of First Offer.

6.7. If each Seller's Notice has been duly given, and if the Other Shareholders have not (either partially or fully) exercised their Right of First Offer to purchase all the Offered Securities in compliance with the procedure described above, then the Transferor Shareholder shall be free, for a period of one hundred and twenty (120) calendar days from the earlier of (i) the thirtieth (30th) day following the date of the Seller's Notice or (ii) the date the Selling Shareholder shall have received written notices from all the Other Shareholders stating their intention not to exercise the Right of First Offer, to sell the Offered Securities to the transferee at a cash price at least equal to the First Offer Price, or with a discount of no more than fifteen percent (15%), and on no more favourable terms than those offered to the Acquiring Shareholders.

6.8. If the purchase price proposed to the transferee for the Offered Securities is less than the First Offer Price (subject, as the case shall be to the fifteen percent (15%) discount described in article 6.7) and/or the sale to the transferee is on more favourable terms than those offered to the Other Shareholders (save with regard to any discount as aforesaid) the Transferor Shareholder will not be allowed to sell or otherwise transfer any of the Offered Securities to such transferee, but shall first reoffer the Offered Securities to the Other Shareholders by sending a new Seller's Notice, which will be processed pursuant to this article 6, mutatis mutandis on the new revised terms and conditions notified by seller.

Art. 7. Tag Along Rights.

7.1. In the event a Seller's Notice, given pursuant to article 6.1 supra, shows that one (or several) shareholder(s) receives from a third party purchaser (a Third Party Purchaser) an offer for the purchase of the Offered Securities they held and that the shareholder(s) wishes to accept (a Selling Shareholder), such Selling Shareholder shall notify the Other Shareholders in writing of his decision to accept the offer of the Third Party Purchaser and attach to the notice a copy of the offer from the Third Party Purchaser, it being understood that the notice must nevertheless contain the information referred to in article 6.2.

7.2. Each of the Other Shareholders has then the right to join in the Securities transfer on a pro rata basis to the aggregate amount of the Offered Securities at the same price and on no more favourable terms than those offered by the Third Party Purchaser. Each Other Shareholder wishing to exercise their tag along right will confirm in writing such decision to exercise this right (in part or in full) to the Selling Shareholder within thirty (30) calendar days following receipt of the Seller's Notice. Absent such Other Shareholders' notice of intent to exercise their tag along rights within the imparted time, said Other Shareholder(s) will be deemed to have renounced their exercise of such tag along rights.

7.3. The transfer may not be validly completed unless the provisions of articles 7.1 and 7.2 are complied with, all such sales being on the same terms and conditions, inter alia for the same per security consideration and at the same time as the Selling Shareholder, as initially stated in the Seller's Notice, as well as all any outstanding loan stock agreement outstanding (including accrued interest) in respect of which it is a creditor of the Company for the face value of such loan stock agreement, if any.

Art. 8. Drag Along Rights.

8.1. In the event that one or several shareholder(s) representing at least fifty percent (50%) of the share capital and the voting rights in the Company (the Selling Party) accept(s) an irrevocable offer from a bona fide third party (the Proposed Purchaser) seeking to purchase one hundred percent (100%) of the Securities outstanding in the Company, the Selling Party will send a written notice (the Drag-Along Notice) to all other shareholders (the Other Shareholders). The Drag-Along Notice shall contain the information referred to in article 6.2 and shall be deemed given pursuant to this paragraph when served in compliance with article 6.1.

8.2. Upon receipt of a Drag-Along Notice, each and all of the Other Shareholders shall be obligated to (i) sell all of their Securities in the transaction contemplated by the Drag-Along Notice on the same terms and conditions as the Selling Party (including payment of its pro rata share of all costs associated with such transaction), and (ii) otherwise take all necessary action to cause the completion of such transaction, including using the voting rights associated with its shares in favour of such transaction.

8.3. The transfer of the Other Shareholders' Securities to the transferee and the payment of the related transfer price shall be effected pursuant to the terms and conditions set out in the Drag-Along Notice, at the date specified in such notice or at any other date mutually agreed upon in writing by such Other Shareholders and the Proposed Purchaser.

8.4. If any of the Other Shareholders fail to comply with the terms of this Art. 8 (the Defaulting Shareholder(s)), the Company shall be constituted the agent of each Defaulting Shareholder for the sale of their Securities (together with all rights then attached thereto) and the board of directors may appoint and authorize an agent to execute and deliver on behalf of each Defaulting Shareholder the necessary transfer(s) and the Company may receive the purchase price in trust for each of the Defaulting Shareholders and cause the Proposed Purchaser to be registered as the holder of such Securities. The board of directors is expressly authorised to receive the purchase price and give good discharge to the Proposed Purchaser and may duly record the transfer in the register of shareholders. The Company shall not pay the purchase price to a Defaulting Shareholder until he shall, (if any, being the subject of the compulsory sale notice), have delivered his certificates of title to the Proposed Purchaser or a suitable indemnities.

8.5. Under no circumstances shall this article 8 impair, or be construed as to impair, the Right of First Offer granted to the Shareholders pursuant to article 6. If any shareholder wishes to exercise its Right of First Offer right pursuant to article 6, said article will apply mutatis mutandis to all the Securities, held by the Selling Party.

Art. 9. Unrestricted transfers and Lock-up.

9.1. Transfer of Securities by a shareholder to any of its affiliated entities are free and not subject to Right of First Offer set forth in article 6 of the Articles, nor to the tag along right set forth in article 7, nor to the drag along right set forth in article 8 of the Articles (the Unrestricted Transfer(s)).

9.2. In the event of a death, (or matters arising with respect to a death) the estate of the deceased shareholder (or such other person controlling the interest on such occurrence) shall have an entitlement (exercisable not later than one year from the taking out of probate or such other applicable letters of administration, or where none arise, of the date of occurrence of the death itself):

(a) to elect by notice to the Company to transfer the shares into the name of not more than one successor person (in which event, such transfer shall be an Unrestricted Transfer); or

(b) to elect to treat such transfer(s) in accordance with the offer-round provisions of article 6 (in which event, the estate shall serve a corresponding Seller's Notice (as defined hereunder) as soon as practicable thereon).

9.3. New shareholder(s) can be introduced and acquire a certain amount of Securities in the Company in compliance with any shareholders' agreement that might have been executed between the shareholders of the Company from time to time. Such transfer shall be considered as Unrestricted Transfers in the sense of article 9.1 thereof.

9.4. Except for the transfer resulting from the Right of First Offer set forth in article 6, or from the exercise of the tag along right set forth in article 7, the drag along right set forth in article 8, or pursuant to any shareholders agreement that might have been executed between the shareholders of the Company from time to time, no transfer may be completed unless the transferee has provided the other shareholders with an accession agreement to any shareholders agreement that might have been executed between the shareholders of the Company from time to time, at least five (5) business days before the proposed transfer.

9.5. Each of the shareholders undertakes and agrees that, save in the case of Unrestricted Transfers, it shall not transfer or otherwise dispose of any Securities held by such shareholder in the Company for a period of two (2) calendar years commencing from March 18, 2010, or until such time as the Company shall make its first repayment in respect of any senior debt.

Title III. General meeting of the shareholders

Art. 10. Meeting of the shareholders. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 11. Annual general meeting. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of meeting, on the first Wednesday of June of each year at 2.00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the judgment of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 12. Other general meetings. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such a meeting.

Art. 13. Convening of the general meeting. The shareholders' meeting shall meet upon notice by the managing directors or, as the case may be, if at least two (2) shareholders holding more than fifty percent (50%) of the shares of the Company demand so.

Written notice of such meeting will be given to all shareholders, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least fifteen (15) business days prior to the contemplated date of such meeting.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written demand no later than five (5) business days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholder meeting mention the agenda of the meeting.

Provided that all shares are nominative, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

Art. 14. Voting rights, Quorum and Majority. Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by Law and for the below described reserved matters, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

Notwithstanding the above, any decision to be taken in respect of, or in relation to, the following matters shall be adopted at the majority of the shareholders' representing at least eighty-five percent (85%) of shares:

- a. Approval of any expenditure in an amount greater than the Company's auditors' fees, the normal bank current account fees, the registered office fees and the company secretarial and filing fees;
- b. Approval of the annual budget for the following year;
- c. Disposal of the assets;
- d. Any investment in addition to the assets;
- e. Contracting or subscription of any debts by the Company, in any shape, form or nature;
- f. Creation of any mortgage or security over the Company's assets, and the issuance of any guarantee or surety;
- g. Adoption and/or modification of the Articles;
- h. Approval of any change in the name or corporate object of the Company;
- i. Approval of the issue of new shares of the Company;
- j. Any reduction or increase of the amount of shareholders loan, if any;
- k. Any declaration or payment of dividends;
- l. Any decision to change or amend the business plan in a material way;
- m. Change of the term of the Company's financial year;
- n. Establishment of the remuneration of the directors; and
- o. Dissolution of the Company;
- p. Appointment of the registered auditors.

Art. 15. Nationality of the Company. The nationality of the Company may be changed only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

Art. 16. Delegation. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders may elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary. The shareholders will appoint the scrutineer.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the president, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

Title IV. Management

Art. 17. Composition of the board of directors. The Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) members, divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Directors" and "Category B Directors", either shareholders or not, who are appointed for a period of one (1) year by the general meeting of shareholders, which may at any time remove them.

The Category A Directors shall be appointed by the general meeting of the shareholders upon proposal by each shareholder. Each Shareholder in the Company shall have the right to propose the name of one representative to be appointed as Category A Director and each shareholder holding Securities in the Company for an amount in excess of five hundred thousand Euro (EUR 500.000,00) in the Company shall be entitled to propose for appointment an additional Category A Director in compliance with the provisions of any shareholders' agreement that might have been executed between the shareholders of the Company from time to time.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders, in accordance with any shareholders' agreement that might have been executed between the shareholders of the Company from time to time.

Art. 18. Powers. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by Law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

Art. 19. Delegation of power. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to up to two (2) directors, who will be called managing director(s). The managing director(s) shall be appointed by the board of directors for a period of one (1) year and in compliance with to the provisions of a shareholder agreement, if any that might have been executed between the shareholders of the Company from time to time.

The managing director(s) shall draw up a quarterly report to the board of directors.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 20. Convening of the board meeting, Quorum and Majority. The board of directors will elect from among its members a chairman, in compliance with the provisions of any shareholders' agreement, which might have been executed between the shareholders of the Company from time to time.

The board of directors convenes upon call of the managing director, as often as the interest of the Company so requires and at least twice a year. Written notice of such meeting of the board of directors will be given to all directors, in writing or by telefax or electronic mail (email), at least ten (10) calendar days prior to such meeting except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the directors are present or represented, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting.

Additional board meetings can be held at any time upon request of the managing director subject to a minimum of three (3) calendar days prior to such meeting.

Meeting of the board of directors shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of meeting.

Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in written any other director as his proxy, and a director may represent several directors of any category.

The board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category A Director and one Category B Director. Any decisions taken by the board of directors shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Director and one Category B Director. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

Art. 21. Representation of the Company. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of one Category A Director and of one Category B Director or by the sole signature of the managing director(s), provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 19 of the present Articles.

Art. 22. Litigation. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title V. Supervision

Art. 23. Supervision. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 24. Accounting year The accounting year of the Company shall begin on the first of January (safe for the first year which shall begin on the date hereof) and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 25. Allocation. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Company. On the net profit, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance of the net profit shall be distributed in compliance with the provisions of any shareholders' agreement that might have been executed between the shareholders of the Company from time to time.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. General provision

Art. 27. General provision. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the Law."

Third resolution

The meeting resolves to acknowledge the resignation, with immediate effect of the following person as category B director of the Company: . Mr Alain Peigneux, company director, born on February 27, 1968 in Huy, Belgium, residing professionally at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution

The meeting resolves to appoint, with immediate effect and for a period ending on the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2011, the following persons as category A directors of the Company:

- Mr Martin Scully, company director, born on February 6, 1963 in Dublin, Ireland, residing at 106, The Rise, Mount Merrion, Co. Dublin, Ireland;
- Mr Philippe Deschamps, company director, born on April 28, 1967 in Tourcoing, France, residing at 416, rue Albert Bailly, 59290 Wasquehal, France.

The meeting resolves to appoint, with immediate effect and for a period ending on the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2011, the following person as category B director of the Company:

- Mr. José Luís Monteiro Correia, Company Administrator, born on October 4, 1971 in Palmeira, Braga, Portugal, residing professionally at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Fifth resolution

The meeting resolves to acknowledge that further to the above resignation and appointments, the board of directors will be composed as follows:

Category A Directors:

- Mr Martin Scully, prenamed;
- Mr Philippe Deschamps, prenamed;
- Mr Peter Finbarr MC Carthy, company director, born on November 28, 1966 in Dublin, Ireland, residing at 6, Winton Avenue, Rathgar, Dublin 6, Ireland; and
- Mr Kevin Joseph Lynch, engineer, born on September 21, 1964 in Dublin, Ireland, residing at The Shrubberies, Monkstown, Co. Cork, Ireland;

Category B Directors:

- Mr Alan Dundon, company director, born on April 18, 1966 in Dublin, Ireland, residing professionally at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. José Luís Monteiro Correia, prenamed.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently meeting are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, The present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day first written above.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their full name, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le vingt-six août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch sur Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Ferrassieres Energy Holdings S.A.», ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L1469 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 151830 (ci-après désignée la Société), constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 821, en date du 21 avril 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Stéphanie Colson, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg;

La présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Richard Fauvel, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg;

La présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les actionnaires étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de cette liste de présence que les trente et un mille (31.000) actions de la Société, représentant cent pourcent (100%) du capital social de la Société, toutes entièrement libérées, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société au premier mercredi de juin de chaque année;

2. Refonte des statuts de la Société;

3. Reconnaissance de la démission d'un administrateur de catégorie B;

4. Nomination de nouveaux administrateurs de catégorie A et B; et

5. Reconnaissance de la nouvelle composition du conseil d'administration.

IV. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au premier mercredi de juin de chaque année à 14.00 heures.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de refondre les statuts de la Société afin de leur conférer la teneur suivante :

«Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Ferrassieres Energy Holdings S.A.» (la Société), soumises aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée (la Loi) ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Titre II. Capital, Transfert d'actions

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,00) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, libérées intégralement.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions peuvent aussi être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la Loi.

Art. 6. Droit de préemption.

6.1 Tout actionnaire (l'Actionnaire Cédant), qui désire céder ses actions, ainsi que tout autre type d'instrument qu'il détient (les Titres), devra le notifier par écrit (la Notification de Vente) aux autres actionnaires (les Autres Actionnaires).

6.2 La Notification de Vente doit mentionner les informations suivantes :

(a) le nom et l'adresse du cessionnaire personne physique ou, dans l'hypothèse où le cessionnaire est une personne morale, les informations relatives à ses détenteurs directs et indirects, ses administrateurs, l'état ou le pays où elle a été constituée, son numéro d'immatriculation ainsi que son objet social;

(b) le nombre de titres offerts (les Titres Offerts);

(c) le prix d'achat des Titres Offerts proposé par l'Actionnaire Cédant (ou à leur valeur de marché en cas de contrepartie en nature) (le Prix de Première Offre);

(d) les conditions générales de paiement ou de contrepartie pour les Titres Offerts; et

(e) la date de transfert prévue.

6.3. Dès réception de la Notification de Vente, les Autres Actionnaires auront l'irrévocable et exclusive option de procéder, directement ou indirectement, à l'achat d'une partie ou de la totalité des Titres Offerts au Prix de Première Offre et dans les conditions générales prescrites dans la Notification de Vente à la condition que tous les Autres Actionnaires achètent ensemble la totalité des Titres Offerts (le Droit de Préemption). A défaut, l'Actionnaire Cédant sera libre de vendre les Titres Offerts selon les dispositions de l'article 6.7.

6.4. Conformément à l'article 6.3., tout actionnaire souhaitant exercer son Droit de Préemption devra le notifier par écrit à l'Actionnaire Cédant et aux Autres Actionnaires endéans trente (30) jours calendaires à compter de la réception de la Notification de Vente et indiquer le nombre de Titres qu'il souhaite acheter. A défaut, cette option sera considérée comme abandonnée par les Autres Actionnaires.

6.5. Si plusieurs Autres Actionnaires exercent leur Droit de Préemption (les Actionnaires Cessionnaires) et que leur demande excède le nombre de Titres Offerts sans qu'aucun accord entre ces actionnaires ne soit possible, les Titres Offerts seront alloués proportionnellement au nombre de Titres que les Actionnaires Cessionnaires détiennent dans le capital de la Société. Si après cette allocation, des Titres Offerts sont encore disponibles, ceux-ci seront alloués selon les dispositions d'un éventuel pacte d'actionnaires.

6.6. L'allocation des Titres Offerts entre les Actionnaires Cessionnaires devra être réalisée conformément aux dispositions du paragraphe précédent et devra être notifiée à tous les autres actionnaires endéans dix (10) jours civils à compter de l'expiration du délai de trente (30) jours civils fixé à l'article 6.4. ci-dessus.

6.7. Si chaque Notification de Vente a été dûment envoyée et que les Autres Actionnaires n'ont pas (partiellement ou entièrement) exercé leur Droit de Préemption, conformément à la procédure décrite ci-dessus, l'Actionnaire Cédant sera alors libre de vendre les Titres Offerts à un cessionnaire au même prix ou à un meilleur prix que le Prix de Première Offre ou avec une réduction pouvant aller jusqu'à quinze pourcent (15%) durant une période de cent vingt (120) jours calendaires à compter, au plus tôt, (i) du trentième (30ème) jour suivant la date de Notification de Vente ou (ii) de la date à laquelle l'Actionnaire Cédant aurait dû recevoir les notification des Actionnaires Cessionnaires indiquant leur renonciation à leur droit à la première offre.

6.8. Si le prix proposé au cessionnaire pour les Titres Offerts est inférieur au Prix de la Première Offre (sous réserve des quinze pourcent (15%) de remise prévue à l'article 6.7) et/ou si la vente au cessionnaire est faite dans de meilleures conditions que celle prévues dans la Notification de Vente, l'Actionnaire Cédant ne sera autorisé à vendre les Titres Offerts qu'après les avoir proposés aux mêmes conditions aux Autres Actionnaires en leur envoyant une nouvelle notification.

Art. 7. Droit de suite.

7.1. Dans l'hypothèse où la Notification de Vente, conformément à l'article 6.1. ci-dessus, indique qu'un ou plusieurs actionnaires ont reçu d'une tierce personne (un Acheteur Tiers) une offre pour l'achat des Titres qu'ils détiennent, alors le ou les actionnaires souhaitant accepter cette offre (l'Actionnaire(s) Intéressé(s)) devront en informer les Autres Actionnaires par courrier qui devra indiquer (i) les informations listées à l'article 6.2., (ii) leur décision d'accepter l'offre d'un Acheteur Tiers et devront également joindre à ce courrier une copie de l'offre faite par l'Acheteur Tiers.

7.2. Chacun des Autres Actionnaires aura le droit de participer au transfert des Titres au pro rata du montant total des Titres Offerts dans les mêmes conditions que celles proposées par l'Acheteur Tiers. Les Autres Actionnaires souhaitant exercer leur droit de suite devront matérialiser leur décision par écrit au cédant dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la réception de l'avis de l'Actionnaire Intéressé en indiquant sa volonté d'exercer entièrement ou partiellement son droit. A défaut, cette option sera considérée comme abandonnée par les Autres Actionnaires.

7.3. Tout transfert, n'ayant pas respecté les dispositions des articles 7.1. et 7.2. ainsi que les dispositions de tout pacte d'actionnaire qui aurait été conclu entre les actionnaires, sera considéré comme nul et non avenu.

Art. 8. Droit de cession forcée.

8.1. Si un ou plusieurs actionnaires détenant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social et des droits de vote de la Société (les Vendeurs) acceptent une offre irrévocable d'un tiers de bonne foi (l'Acheteur Proposé) cherchant à acquérir cent pourcent (100%) des Titres restants de la Société, le ou les Vendeurs devront le notifier par écrit (la Notification du Droit de Cession Forcée) aux autres actionnaires (les Actionnaires Restants). La Notice du Droit de Cession Forcée devra notamment indiquer les informations listées à l'article 6.2. et devra être donnée conformément à l'article 6.1.

8.2. Dès réception de la Notification du Droit de Cession Forcée, chacun des Actionnaires Restants devra (i) transférer tous ses Titres selon les mêmes modalités que celles mentionnées dans la Notification du Droit de Cession Forcée et (ii) prendre toutes les mesures nécessaires afin de réaliser le transfert.

8.3. Le transfert des Titres des Actionnaires Restants ainsi que le paiement y relatif devront être fait conformément aux conditions générales déterminées indiquées dans la Notification du Droit de Cession Forcée, à la date indiquée dans celle-ci ou à une tout autre date fixée par l'Acheteur Proposé et les Actionnaires Restants.

8.4. Si l'un des Actionnaires Restants ne satisfait pas aux conditions prévues à l'article 8 (les Actionnaires Défaillants), la Société remplira les fonctions d'agent de l'Actionnaire Défaillant pour la vente des Titres (avec tous les droits attachés à ces Titres). Le Conseil d'Administration pourra autoriser un agent à exécuter et à délivrer au nom et pour le compte de l'Actionnaire Défaillant les transferts nécessaires. La Société pourra également recevoir le paiement en tant que fiduciaire pour chaque Actionnaire Défaillant et inscrire l'Acheteur Proposé dans le registre des actionnaires. Dès réception par la Société du paiement, la Société donnera décharge à l'Acheteur Proposé et le transfert sera considéré comme valide et irrévocable. La Société ne payera pas les montants d'achat à un Actionnaire Défaillant jusque ce que l'Actionnaire Défaillant délivre un certificat d'action à l'Acheteur Proposé ou une indemnité convenable.

8.5. En aucun cas l'article 8 ne saurait compromettre ou conduire à compromettre le droit de préemption prévu à l'article 6 qui sera appliqué mutatis mutandis à toutes les obligations et autre instrument de dette détenu par l'Actionnaire Cédant.

Art. 9. Cessions autorisées et Immobilisation / «Lock-up».

9.1. La cession des Titres par l'un des actionnaires à toute entité liée est libre et non soumise ni aux dispositions de l'article 6 (Droit de Préemption), ni à celles de l'article 7 (droit de suite), ni à celles de l'article 8 (droit de cession forcée) (les Cessions Autorisées).

9.2. En cas de décès (ou tout autre situation résultant d'un décès), l'héritier de l'actionnaire décédé (ou de tout autre personne ayant un droit sur celui-ci) aura le droit (exerçable durant un (1) an à compter de l'homologation du testament ou de tout autre lettre administrative applicable, ou à défaut, à compter de la date de survenance du décès) :

(a) d'accepter par notification écrite à la Société de céder les Titres au nom de pas plus d'un successeur (auquel cas une telle cession sera considérée comme une Cession Autorisée); ou

(b) d'accepter de traiter ladite cession conformément aux provisions du droit de préemption prévu à l'article 6 (auquel cas l'héritier devra émettre une Notification de Vente correspondante (tel que défini ci-dessous) aussi rapidement que possible.

9.3. Les actionnaires actuels de la Société peuvent proposer d'introduire un ou plusieurs nouvel actionnaire en vue de leur faire acquérir une partie des Titres dans les conditions qui seraient stipulées dans un pacte d'actionnaire qui aurait été conclu entre eux. Ces transferts seront considérés comme des Cessions Autorisées conformément à l'article 9.1.

9.4. A l'exception des cessions visées aux articles 6, 7, 8 ou dans les dispositions d'un éventuel pacte d'actionnaire, aucune cession ne pourra être opérée à moins que le cessionnaire ne délivre au profit des autres actionnaires un contrat d'adhésion conformément auquel le cessionnaire s'engage à être tenu par toutes les dispositions d'un éventuel pacte d'actionnaires au moins cinq (5) jours avant la proposition de cession.

9.5. Chacun des actionnaires s'engage et accepte, sauf dans le cadre d'une Cession Autorisée, de ne pas céder ou disposer d'aucune autre manière, de ses Titres pour une période de deux (2) ans à compter du 18 mars 2010, ou jusqu'au jour où la Société effectuera son premier paiement relatif à toute dette senior.

Titre III. Assemblée des actionnaires

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 11. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg au siège social de la Société ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi de juin de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 12. Assemblée générale ordinaire. Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieux et heures spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'assemblée.

Art. 13. Convocation de l'assemblée. Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par l'administrateur-délégué ou si au moins deux (2) des actionnaires détenant plus de cinquante pourcent (50%) du capital de la Société le requièrent.

Ils sont obligés de la convoquer par écrit soit par fax ou soit par e-mail au moins quinze (15) jours civils avant l'assemblée.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être convoquée par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Compte tenu du fait que toutes les actions sont nominatives, une convocation individuelle doit être adressée à chaque associé par lettre recommandée.

Art. 14. Droit de vote, Quorum et Majorité. Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou dans les situations listées ci-dessous, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, dûment convoquée, sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Nonobstant ce qui est prévu ci-dessus, les décisions listées ci-dessous requièrent l'approbation d'une majorité d'actionnaires représentant au moins quatre-vingt-cinq pourcent (85%) des actions:

- a. Approbation de toutes dépenses qui seraient supérieures aux frais du réviseur d'entreprises, aux frais bancaires normaux et du domiciliataire;
- b. Approbation du budget annuel;
- c. Disposition des actifs;
- d. Tout investissement en plus des actifs;
- e. Souscription ou la conclusion d'instrument de dette de quelque forme que ce soit par la Société;
- f. Nantissements des actions de la Société et l'émission de tout type de garantie ou de sûreté;
- g. Amendement ou modification des Statuts;
- h. Approbation du changement de nom ou de l'objet social de la Société;
- i. Emission de nouvelles actions,
- j. Réduction ou l'augmentation du montant de tout contrat de prêt actionnaires;
- k. Déclaration ou le paiement de dividendes;
- l. Toute décision de modification ou d'amendement du business plan d'un point de vue matériel;
- m. Changement de l'année fiscale;
- n. Détermination de la rémunération des administrateurs;
- o. Liquidation de la Société; et
- p. Nomination du réviseur d'entreprises.

Art. 15. Nationalité. Le changement de nationalité de la Société ne peut être décidé qu'à l'unanimité des actionnaires.

Art. 16. Délégation. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires peuvent élire en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée générale.

Les procès verbaux des assemblées générales annuelles des actionnaires de la Société seront signés par les membres du bureau de l'assemblée générale ou par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Titre IV. Administration

Art. 17. Composition du conseil d'administration. La Société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, associés ou non, divisé en deux (2) catégories, nommées respectivement "Administrateurs de Catégorie A" et "Administrateurs de Catégorie B", nommés pour un terme qui ne peut excéder un (1) an, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Les Administrateurs de Catégorie A seront nommés par les actionnaires sur proposition de chaque actionnaire et les actionnaires détenteurs de Titres ayant une valeur d'au moins cinq cent mille Euro (EUR 500.000,00) dans le capital de la Société pourront également proposer un Administrateur de Catégorie A supplémentaire à la nomination conformément à un éventuel pacte d'actionnaires qui aurait été conclu.

Le nombre des administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires conformément à pacte d'actionnaires ayant été conclu par les actionnaires.

Art. 18. Pouvoir du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale.

Art. 19. Délégation de pouvoir. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société au maximum à deux (2) administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateur(s)-délégué(s). L'administrateur(s) délégué(s) doit être nommé par le conseil d'administration pour une durée d'un (1) an et conformément aux dispositions d'un pacte d'actionnaires, si un tel pacte d'actionnaire a été exécuté entre les associés de la Société.

L'administrateur-délégué devra présenter un rapport aux autres administrateurs quatre (4) fois par an.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 20. Convocation du conseil d'administration, Quorum et Majorité. Le conseil d'administration choisit parmi un président conformément à tout pacte d'actionnaires ayant été conclu par les actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation de l'administrateur(s)-délégué(s), aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins deux (2) fois par an.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au dix (10) jours calendaires avant la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration se réunira également sur convocation de l'administrateur(s) délégué(s) aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sous réserve d'avoir été convoqué au minimum trois (3) jours calendaires avant la réunion.

Toute réunion du conseil d'administration se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que spécifié dans la convocation.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans un calendrier adopté préalablement par une résolution du conseil d'administration.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Chaque administrateur peut nommer un autre administrateur en tant que son mandataire pour agir en son nom et pour son compte au conseil d'administration; un administrateur peut représenter plusieurs administrateurs quelle que soit sa catégorie.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration et qu'au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B sont présents ou représentés. Toute décision du conseil d'administration doit être prise à la majorité simple, avec au moins les votes affirmatifs d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront réputés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 21. Représentation de la Société. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B ou par la seule signature d'un administrateur-

délégué(s), sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 19 des présents Statuts.

Art. 22. Actions en justice. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre V. Surveillance

Art. 23. Surveillance. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 24. Année Sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25.-Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde sera distribué selon la cascade économiques conformément aux disposition de tout pacte d'actionnaires ayant été conclu par les actionnaires..

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Disposition générale

Art. 27. Disposition générale. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de prendre connaissance de la démission, avec effet immédiat de la personne suivante en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société:

- M. Alain Peigneux, administrateur de sociétés, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la nomination, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société devant être tenue en 2011, les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de catégorie A de la Société:

- M. Martin Scully, admistrateur de sociétés, né le 6 février 1963 à Dublin, Irlande, résidant au 106, The Rise, Mount Merrion, Co. Dublin, Irlande;

- M. Philippe Deschamps, admistrateur de sociétés, né le 28 avril 1967 à Tourcoing, France, résidant au 416, rue Albert Bailly, 59290 Wasquehal, France.

L'assemblée décide d'accepter la nomination, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société devant être tenue en 2011, la personne suivante en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société:

- M. José Luís Monteiro Correia, administrateur de sociétés, né le 4 octobre 1971 à Palmeira, Braga, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée reconnaît que suite à cette démission et ces nominations, le conseil d'administration sera composé désormais de:

Administrateurs de Catégorie A:

- M. Martin Scully, susnommé;
- M. Philippe Deschamps, susnommé;
- M. Peter Finbarr MC Carthy, admistrateur de sociétés, né le 28 novembre 1966 à Dublin, Irlande, résidant au 6, Winton Avenue, Rathgar, Dublin 6, Irlande; et
- M. Kevin Joseph Lynch, ingénieur, né le 21 septembre 1964 à Dublin, Irlande, résidant à The Shrubberies, Monkstown, Co. Cork, Irlande.

Administrateurs de Catégorie B:

- M. Alan Dundon, administrateur de sociétés, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

- M. José Luís Monteiro Correia, susnommé.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ mille deux cents euros (€ 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, statut et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Colson, Fauvel, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 août 2010. Relation : EAC/2010/10397. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010128948/731.

(100146563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Binian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 81.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128255/10.

(100146018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Blue Prince S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 117.866.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Andrea MELERA, homme d'affaires, demeurant à Via Pioda 12, CH-6901 Lugano (Suisse),

ici représenté par Madame Geneviève BLAUEN-ARENDET, Administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades à L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme BLUE PRINCE S.A., (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117866, a été constituée suivant acte de constat de scission reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 13 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1753 du 20 septembre 2006.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action entièrement libérées.

- c) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.
- d) Que l'activité de la Société ayant cessé, le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- e) Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.
- f) Que la partie comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.
- g) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit.
- h) Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.
- i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, désigné "commissairevérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.
- j) Que la partie comparante approuve les comptes de liquidation au 31 mai 2010 et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.
- k) Que le comparant, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.
- l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- m) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la Société.
- n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social au 231, Val des Bons Malades à L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G.BLAUEN-ARENDT ; J.SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 septembre 2010. Relation GRE/2010/2994. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société;

Junglinster, le 27 septembre 2010.

Référence de publication: 2010128256/62.

(100146261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

CB Richard Ellis Investors Open-Ended GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.331.

Le gérant de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au

- 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 13 septembre 2010

Par conséquent, l'adresse professionnelle des gérants de la Société suivants:

Monsieur Marc CHONG-KAN

Madame Lieve BREUGELMANS

est transférée à la même adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

CB Richard Ellis Investors Open-Ended GP S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010128266/19.

(100146438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

ADCB Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 147.011.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société (l'Associé Unique) datées du 30 août 2010.

L'Associé Unique a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Ahmed Barakat en tant que gérant de la société, avec effet au 30 août 2010;
- de nommer avec effet au 30 août 2010 et pour une durée illimitée, Monsieur Arup Mukhopadhyay, né le 13 février 1967 à Calcutta, en Inde, ayant pour adresse professionnelle Mangrove Village - Officers City, Villa No 5096, PO Box 939, Abu Dhabi, (Emirats Arabes Unis) gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADCB FUND MANAGEMENT S.A R.L.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010129247/17.

(100146371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

China Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.224.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010128272/9.

(100146329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

IFIEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.866.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 13 juillet 2010

- La démission de la société FIN-CONTROLE S.A. de son mandat de Commissaire aux Comptes est acceptée. La société Ernst & Young, Société Anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, est nommée en son remplacement, son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Certifié conforme

Référence de publication: 2010128365/13.

(100146472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Colour International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.127.

—
Je vous prie d'accepter par la présente ma démission en tant que Administrateur et en tant qu'Administrateur-délégué de la société COLOUR INTERNATIONAL S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

François Georges.

Référence de publication: 2010128275/10.

(100146349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.
